

Réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal s'est réuni le 16 juillet 2012 à la Mairie d'Albussac, sous la présidence de M. Raoul, Maire. Les points suivants ont été abordés :

- Emprunts à réaliser en cours d'exercice 2012 :
 - Budget Principal : 146.000 € (1^{ère} tranche de travaux salle polyvalente) & 148.000 € (crédit relais-TVA) ;
 - Budget du service de l'Eau : 45.000 € (extension de réseaux aux villages de Madelbos et Laumond) ;
 - Budget du service de l'Assainissement : 50.000 € (extension du réseau à une partie du village de Malbuisson et raccordement salle polyvalente).
- Interconnexion du village du Madelbos avec le réseau du SIERB : confirmation des entreprises retenues par la Commission d'appel d'offres : entreprise TERRACOL (lot 1 – canalisations et accessoires) & entreprise HYDRAUELECT (lot n°2 – équipements).
- Décision de déclassement de la desserte de la parcelle n°20 section ZW, en continuité de la place de l'église au bourg puis procédure d'enquête publique pour l'aliénation du chemin rural ainsi créé.
- Lancement de la procédure de révision de la carte communale d'Albussac.
- Budget du service de l'eau – décision modificative de 161€ au niveau de la section d'investissement.
- Accord (par 11 voix pour et 2 contre) sur la mise en place d'une dénomination et d'une numérotation des voies sur l'ensemble du territoire communal. Création d'une commission communale spécifique : Mmes Salesse, Poujade, MM. Raoul, Combes, Bassaler, Faure.
- Création d'un poste d'adjoint d'animation (5,50 heures/semaine) du 4 septembre 2012 au 5 juillet 2013.
- Questions diverses :

Discussions sur :

 - l'acquisition de divers matériels pour l'école primaire (panneau affichage extérieur, sonnette, meubles de rangement) ;
 - la récente création de l'association des parents d'élèves de l'école primaire (accord pour versement d'une subvention exceptionnelle de 300 €);
 - la programmation des horaires de fonctionnement de l'éclairage public du bourg ;
 - le problème du mauvais fonctionnement de certains assainissements individuels ;
 - le manque de visibilité à certains carrefours avec la route départementale 921 (haies à tailler).